



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 17 mars 2021, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Étaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, ROMMEÏS Marie-Cécile, COURTOIS Karine, TURNI Rozenn, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

Étaient absents (excusés) :

MARCHAND Sébastien a donné procuration à ROMMEÏS Marie-Cécile

DUPETITPRÉ Patricia a donné procuration à BARBETTE Olivier

DROUET Romain

VERGNE Céline

Secrétaire de séance : CHYRA Sarah

Date d'affichage : 8 Avril 2021

DÉLIBÉRATION N° 19-2021 : VOTE DE LA SÉANCE A HUIS CLOS

Nomenclature : 5.2

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de COVID-19 et pour éviter toute propagation, le conseil municipal, par un vote à mains levées, **DÉCIDE, à l'unanimité**, la tenue de la séance à huis clos.

DÉLIBÉRATION N° 20-2021 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021

Nomenclature : 5.2

Le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 25 Mars 2021 **est validé, à l'unanimité** des membres présents.

DÉLIBÉRATION N° 21-2021 : FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Nomenclature : 7.2

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Il souligne qu'à compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Celui-ci est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 (16.89 %) et ce, jusqu'en 2022 inclus.

Néanmoins, les communes continueront à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

En contrepartie, les ressources perdues par la collectivité par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont compensées par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

C'est-à-dire que le taux de référence pour 2021 pour la commune correspondra à son taux de 2020 (17.93 %) additionné au taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départemental 2020 (19.90 %).

Un coefficient correcteur est appliqué pour garantir à la commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021, à savoir :

	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties 17.93 % + 19.90 % (part départementale de la TFPB 2020)	37.83 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42.65 %

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** les taux d'imposition tels que proposés pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION N°22-2021 : FINANCES – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNÉE 2021

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire souligne que la Commission des Finances s'est réunie le 18 mars 2021 pour définir les priorités d'investissement de l'année 2021.

Après avoir pris connaissance des travaux programmés et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** d'inscrire au budget primitif de l'année en cours les dépenses d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau joint à la délibération.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNÉE 2021

Art.	Op.	PROGRAMMES	BUDGET 2020	Règlements 2020	Disponibilité Au 31/12/2020	Reste à réaliser à reporter sur 2021	Nouvelles propositions	Montant total BP 2021
2313	15	Mairie/Bibliothèque et Aménagement	5 000,00 €	4 787,40 €	212,60 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2111 2138	23	Acquisition de terrain	141 000,00 €	0,00 €	141 000,00 €	110 000,00 €	50 000,00 €	160 000,00 €
2188	34	N° de lieux-dits	7 000,00 €	4 713,55 €	2 286,45 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
2313 2188	41	Bâtiments Communaux	100 000,00 €	2 238,26 €	97 761,74 €	18 000,00 €	52 000,00 €	70 000,00 €
2315	62	Renforcement de voirie	170 000,00 €	98 249,22 €	71 750,78 €	20 000,00 €	360 000,00 €	380 000,00 €
2183 2188	63	Acquisition Matériel divers	10 000,00 €	1 933,41 €	8 066,59 €	8 000,00 €	7 000,00 €	15 000,00 €
2184 2188	10007	Bibliothèque - livres/matériel	12 000,00 €	9 583,35 €	2 416,65 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
2313	10008	Travaux Ecole Publique	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €
2184 2188	10009	Acquisition Matériel/ Mobilier scolaire/périscolaire	10 000,00 €	3 140,51 €	6 859,49 €	2 000,00 €	8 000,00 €	10 000,00 €
202	10018	PLU	10 000,00 €	9 228,15 €	771,85 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2315	10020	Aménagement Accessibilité	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2313	10023	Rénovation salle des fêtes	45 000,00 €	32 050,80 €	12 949,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313	10024	Maison des associations - espace jeunes	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €	30 000,00 €
2183	10025	WIFI 4EU	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2312	10026	Aménagement lotissement						10 000,00 €
2188	10027	Aire de jeux pour enfants						30 000,00 €
2031	10028	Cimetière						5 000,00 €
2312	10029	Aménagement terrain Zone humide						5 000,00 €
		S/TOTAL	555 000,00 €	165 924,65 €	389 075,35 €	165 000,00 €	700 000,00 €	865 000,00 €

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2021 chapitre par chapitre, qui s'établit de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 378 000 €**
- En section d'investissement, en dépenses et en recettes, un total de : **952 600 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ledit budget primitif 2021 de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 24-2021 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2021**Nomenclature : 7.5**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°26-2019 du 24 avril 2019 approuvant les modalités d'attribution de subventions aux associations et précise qu'en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les associations ont été contraintes d'annuler toutes réunions, manifestations.

Monsieur le Maire suggère, au vu du contexte sanitaire, de ne pas appliquer, à nouveau, pour cette année, le critère d'attribution suivant tel qu'indiqué dans la délibération du 24 avril 2019 : « si l'association n'organise pas de manifestation ou de repas, ouvert au public dans l'année, la subvention ne sera versée qu'à hauteur de 50 % ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les subventions octroyées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations ci-après au titre de l'année 2021 à la condition que les associations déposent en mairie une demande de subvention annexée de la liste des adhérents mézièrais et du compte de résultat.

CATEGORIES	ASSOCIATIONS	Montant des subventions accordées
SPORT	ACC Foot	Forfait de 100 € + 15 € par adhérent mézièrais
	Team Cycliste Mézièrais	
	Palet Club du Couesnon	
	Pétanque Mézières	
	A.C.C.A	
	Les Entrechiens	
SOCIALE	A.P.E.L.	800 €
	AMICALE LAÏQUE	800 €

	A.C.P.G. / AFN	230 €
	CLUB DE LA VALLÉE	1000 €
	LA PREVENTION ROUTIERE	500 €
	A.D.M.R (Pays de St Aubin du Cormier)	1 000 €
	RESTOS DU COEUR	350 €
	RACINES	350 €
	ASSOCIATION DES DONNEURS DU SANG du canton de Liffré	100 €
EVENEMENTIEL	LES JOGGERS DU COUESNON	600 €
	YPSA YOGA	250 €
	MEZ'IDEES CITOYENNES	400 €
	COMITE DES FETES	400 €
AUTRES	ADMR	752 €
	EVASION NATURE 35	1000 €

DÉLIBÉRATION N° 25-2021 : VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OGEC « École privée St Martin » *Nomenclature : 7.5*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'association OGEC « Ecole Privée St Martin, en contrat d'association avec l'état ».

Monsieur le Maire propose de verser une avance de subvention d'un montant de 25 000 € à l'association OGEC « Ecole Privée St Martin » dans l'attente du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique et afin d'assurer la continuité de leurs activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'accorder à l'association OGEC une avance de subvention d'un montant de 25 000 €. Un complément sera versé ultérieurement au vu du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique « La Vallée Verte ».

INFORMATIONS

Dates des prochaines réunions du conseil municipal (sauf urgence) :

- * Jeudi 20 mai 2021 – 20h (initialement prévue le jeudi 22 avril 2021)
- * Jeudi 17 juin 2021 – 20 h
- * Jeudi 8 juillet 2021 – 20h
- * Jeudi 2 septembre 2021 – 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2021 est levée à 21h40.